Université Jean Monnet Saint-Étienne

Elections Professionnelles 2026

ACTE ADMINISTRATIF	RESSOURCES HUMAINES
	Arrêté DAJ 2026-54 Portant composition des bureaux de vote pour la désignation des représentants du CSA d'Etablissement, de la Commission Paritaire d'Etablissement et de la Commission Consultative Paritaire de l'Université Jean Monnet

Le président de l'Université Jean Monnet

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté du 24 avril 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par Internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions consultatives paritaires, aux commissions paritaires d'établissement, pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026,

Arrête :

Article 1 – Le bureau de vote électronique pour l'ensemble des scrutins des instances de représentation du personnel au sein de l'établissement est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

Article 2 – Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

— Président, M. Nicolas MATHEY, Directeur général des services

— Secrétaire, Mme Emmanuelle DEMIRKOL, Directrice des Ressources Humaines

— Secrétaire suppléant, Mme Amandine ALLARD, Directrice des Ressources Humaines Adjointe.

Université Jean Monnet Saint-Étienne

Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant les organisations syndicales candidates à l'élection :

— Délégués de la candidature CFDT : Mme CHERBLANC Ghislaine, Mme MURE Mireille

— Délégués de la candidature CGT : Mr PANZA Romain, Mr BONNARD Pascal, Mr NEEL Damien

— Délégués de la candidature FO : Mr ESCOFFON Sylvain, Mr LICINI Franck, Mr PEREZ Patrice, Mme BECHARD-LEAUTE Anne

— Délégués de la candidature SNALC : Mr BERTOLUCI Thomas, Mme PIQUEMAL Marie-Hélène

— Délégués de la candidature UNSA : Mme COGNASSE Hind, Mr SOUALMI Abdelhalim, Mme BENNACER Claudine, Mme CHALAYE Aude, Mme TRACOL Angélique

Article 3 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Etienne, le 16 novembre 2026

Le Président de l'Université,

Signé

Florent PIGEON